

Mercredi 24 Mai 2017 - n°133

Environnement - Cérémonie des remises du Pavillon Bleu à Savines-le-Lac

Initiatives en ligne - L'innovation territoriale à Nogent-sur-Oise

Institutions - Installation du gouvernement Philippe, une exigence de solidarité par-delà les différences

Enseignement supérieur - A vos agendas - La proximité, facteur d'excellence

Aménagement du territoire - Le ministre sortant Baylet répond in extremis à la présidente de Villes de France

Société - Les familles évoluent, la vie des enfants aussi

Numérique - Dématérialisation, opendata et archives

Numérique - Observatoire Tactis de la smart city en

villes moyennes

agenda

ENVIRONNEMENT



Cérémonie des remises du Pavillon Bleu à Savines-le-Lac

La cérémonie nationale d'annonce du palmarès Pavillon Bleu 2017 s'est tenue ce 19 mai à Savines-le-Lac, soit à une trentaine de kilomètres de Gap, au cœur des Hautes-Alpes, en zone périphérique du parc national des Écrins. *Villes de France* a participé au jury national, comme les années précédentes, et a confirmé son soutien à cette opération valorisant les pratiques durables au service du tourisme. Comme chaque année, les villes sont très bien représentées par ce

label.

Un palmarès conséquent

Le label Pavillon bleu a été décerné à 173 communes, représentant 390 plages qui étaient candidates à cette distinction récompensant une bonne gestion de l'environnement, des déchets et de l'eau. Le label, créé en 1985 par Teragir, récompense aussi 102 ports de plaisance. L'année passée, en 2016, il avait été décerné à 170 communes, représentant 400 plages, et à 98 ports de plaisance maritimes et continentaux. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive en tête du palmarès, comme l'année dernière, avec 58 lauréats. Elle est suivie par la région Occitanie avec 53 lauréats.

Importance du Pavillon bleu

Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de ports de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère « environnement » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires. L'annonce du palmarès 2017 est l'occasion de féliciter les ports de plaisance qui fournissent des efforts continus pour suivre et correspondre aux critères du label Pavillon Bleu.

Des critères exigeants

L'obtention du Pavillon Bleu est basée sur l'examen de critères jugés essentiels qui constituent le minimum exigé pour obtenir le Pavillon Bleu (sauf demande de dérogation motivée devant être validée par le jury national et approuvée par le jury international, souverain en la matière). Les critères du Pavillon Bleu sont regroupés en quatre grandes familles : les critères liés à l'éducation à l'environnement, les critères liés à la gestion de l'eau, les critères liés à la gestion des déchets, et enfin les critères liés à l'environnement général. Pour les plages, il faut une eau de baignade de « qualité excellente » avec cinq contrôles par saison, un point d'eau potable, des poubelles sur la plage, la collecte sélective d'au moins trois types de déchets, une politique de recyclage et la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement. Pour les ports, les critères concernent la prévention des pollutions et le traitement des déchets, ainsi que le traitement des eaux usées des bateaux, des boues de dragage ou des liquides polluant les cales.

Fonctionnement du jury

A la suite de minutieuses visites de terrain des équipes permanentes du Pavillon Bleu, et des contrôles sur pièces et sur place, le jury français s'est réuni le 2 février 2017, en présence notamment de *Villes de France*, dans les locaux de Direction territoriale Bassin de la Seine de VNF (Voies Navigables de France). Cette sélection nationale a ensuite été validée au niveau international, comme pour les 48 pays du Pavillon Bleu, à Copenhague quelques semaines avant la divulgation des résultats.

En savoir plus :

[La liste des plages et plages labellisées](#) (dossier de presse)

INITIATIVES EN LIGNE



L'innovation territoriale à Nogent-sur-Oise

Nogent-sur-Oise se donne pour objectif d'améliorer le service public sur la base d'un socle commun partagé par l'ensemble des agents de la collectivité et leur engagement pour le service public.

Après une large concertation entre les services (450 agents, 2 ans de travail, 25 réunions), 41 actions vont être mises en œuvre d'ici 2019, autour de cinq grandes thématiques :

- l'utilisateur face à la collectivité et des actions pour faciliter la diffusion d'informations sur la ville notamment par les réseaux sociaux ;
- accueillir l'utilisateur et lui répondre avec une traçabilité des demandes des usagers pour un suivi plus précis ;
- harmonisation et cadre de travail commun, avec un règlement intérieur, des outils administratifs unifiés, des fiches actions, un travail en réseau ;
- améliorer et développer les interactions dans l'organisation en validant plus vite et plus simplement avec le sens du travail en équipe ;
- le parcours de l'agent en développant des outils RH, de veille du mal être et en développant la formation et la valorisation des agents.

L'originalité de la démarche repose sur la méthode exclusivement « interne » sans recours à des consultants extérieurs.

[Télécharger le projet d'administration](#)

INSTITUTIONS



Installation du gouvernement Philippe, une exigence de solidarité par-delà les différences

Abordant le caractère atypique du nouveau gouvernement, Christophe Castaner, désormais secrétaire d'État aux relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement d'Edouard Philippe, a pris ses premières marques ce jeudi 18 mai, lors de la traditionnelle conférence de presse qui suit le Conseil des ministres.

Soulignant à propos de ce gouvernement son « caractère inédit sous la Vème République », Christophe Castaner a insisté sur sa composition entièrement

paritaire, constitué d'hommes et de femmes d'horizons divers, dont la majorité est issue de la société civile, avec des sensibilités de droite et de gauche.

« Même si nous ne sommes plus cantonnés à des étiquettes, la composition resserrée de ce gouvernement nous oblige à une plus grande efficacité » a déclaré Christophe Castaner, et « nous allons travailler à réformer la France par-delà nos différences, puisque nous sommes en quelque sorte dépositaires de cette alternance profonde que réclament les français ».

Lors de ce premier conseil des ministres le Président de la République, Emmanuel Macron, a rappelé à son équipe qu'il entendait aborder ce mandat dans le respect de l'esprit des institutions, c'est-à-dire avec d'un côté, un Président de la République qui fixe la stratégie, qui donne un cap, tout en assurant l'équilibre des institutions, et de l'autre, un gouvernement qui gouverne, et dont aucun des membres ne rompt avec l'exigence d'un travail collégial et une nécessaire solidarité.

Parmi les chantiers prioritaires, le porte-parole du gouvernement a confirmé que des projets de textes étaient en préparation dans le cadre de la réforme du droit du travail, et de la moralisation de la vie politique, avec pour ce dernier sujet, un texte spécifique qui devrait être présenté en Conseil des ministres avant les prochaines échéances législatives.

Christophe Castaner a souligné que le gouvernement allait s'atteler dès maintenant à la préparation des prochaines rentrées scolaire et universitaire, aux orientations budgétaires pour 2018, ainsi qu'à la simplification administrative. Pour les prochains Conseils de ministres, devrait enfin intervenir un renouvellement important des principaux postes de directeurs d'administration centrale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



A vos agendas - La proximité, facteur d'excellence

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un atout clé pour renforcer l'excellence en particulier dans les villes moyennes dans lesquelles les pôles d'enseignement supérieur de proximité (PESP) offrent de nombreux atouts pour les universités, et plus particulièrement pour les missions les plus récentes, comme la réussite des étudiants en 1er cycle, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, et la valorisation de la recherche.

Forte de son expérience et de ses réseaux universitaires, **Villes de France**, en partenariat avec **l'AVUF** et **Saint-Brieuc Agglomération**, organise **un colloque les 14 et 15 septembre 2017**, qui réunira élus, chercheurs et universitaires, intitulé : « *La proximité, facteur d'excellence : les collectivités locales partenaires de l'université du XXI^e siècle* ».

Parmi les thèmes abordés : la plus value des PESP, les logiques de démocratisation, les mobilités entrantes et sortantes, la gouvernance, les stratégies de partenariats, de regroupements, l'importance de la recherche ...

Plusieurs études seront présentées lors de cet événement: une synthèse des investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre des Contrats de plan Etat-région, une étude sur la pluralité des engagements des collectivités pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et une étude plus quantitative sur les effectifs et profils étudiants et les taux de réussite.

Le colloque se déroulera le 14 septembre à partir de 14h, et le 15 septembre de 9h à 13h.

Le pré-programme est disponible sur www.villesdefrance.fr et sur www.avuf.fr

S'inscrire

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le ministre sortant Baylet répond in extremis à la présidente de Villes de France

Une réponse a enfin été publiée sur le 11 mai 2017, à la question n° 20556 adressée au ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales le 10/03/2016, par la présidente de *Villes de France*, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, sur la revitalisation des centres-villes. La présidente de *Villes de France* s'y inquiétait de l'avenir des villes moyennes. « *Bien qu'oubliées des grandes politiques publiques - les*

dernières politiques en leur faveur datent des années soixante-dix - elles constituent un atout irremplaçable pour faire obstacle aux fractures territoriales qui se creusent entre les métropoles (très largement soutenues par les réformes territoriales successives) et les territoires ruraux (avec les opérations centres-bourgs). Ce phénomène s'est accentué sous l'effet conjoint d'un développement déséquilibré du territoire, de la métropolisation, de l'étalement urbain et bien sur de la crise économique. Les villes moyennes et leurs intercommunalités voient de plus en plus de franges de populations aisées se disperser en périphérie et ont à faire face à la reconquête de leur centre-ville, de leur cœur historique, que ce soit en matière d'animation, d'habitat, de commerce et d'artisanat, et plus globalement d'offre de services à la population. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour apporter un soutien à ces territoires en danger. Aujourd'hui une priorité doit être donnée aux centres villes des villes moyennes en matière d'innovation urbaine. Elle lui demande s'il peut lui assurer que c'est une priorité de l'action de son ministère et que cette priorité est bien inscrite au troisième programme d'investissements d'avenir »

Ondes urbaines vous livre le texte de la réponse ministérielle :

« *Les villes moyennes sont un maillon essentiel de l'organisation territoriale de la France, qui compte 197 villes moyennes rassemblant 15 millions de personnes en comptant l'intercommunalité à laquelle elles appartiennent, soit près d'un quart de la population française. Ces villes assurent des fonctions de centralité indispensables à la qualité de vie de leurs habitants, mais certaines connaissent une dégradation de leur situation qui se traduit notamment par une démographie déclinante, une perte d'emplois et une paupérisation de leur population.*

Afin d'inverser cette tendance, le Gouvernement a mobilisé de nombreux leviers d'intervention en faveur des villes moyennes. Elles bénéficient ainsi d'un effort conséquent de soutien à l'investissement : 450 millions d'euros (M€) inscrits dans les contrats de plan Etat-Région 2015-2020 et 115 M€ en 2016 au titre du Fonds de soutien à l'investissement local. La refonte en 2014 de la géographie de la politique de la ville a permis de mieux prendre en compte les villes moyennes. 169 comprennent un ou plusieurs quartiers classés au titre de la politique de la ville et 98 bénéficient du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU). Les politiques de logement ont aussi été renforcées au profit des villes moyennes avec 5 825 prêts à taux zéro accordés en 2016 et 128 villes moyennes éligibles au dispositif dit « Pinel ».

En parallèle, plusieurs mesures visant à soutenir l'activité commerciale ont été mises en œuvre : expérimentation du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, maîtrise de l'augmentation des loyers commerciaux ou encore réforme du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Plus récemment, un portail d'information « cœur de ville » et un nouvel appel à projets du FISAC ont été lancés pour accompagner les acteurs

locaux dans leur stratégie de revitalisation du commerce des centres-villes. En application de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, 116 sites patrimoniaux remarquables situés dans des villes moyennes ont été classés, permettant ainsi la mise en valeur de centres anciens à fort caractère patrimonial.

Malgré ces efforts, les initiatives de reconquête prises par les collectivités territoriales se heurtent à des obstacles nombreux mis en évidence par le rapport remis au Premier ministre par Yves Dauge le 1er février 2017. Afin d'approfondir le diagnostic des difficultés et besoins de ces villes, et conformément aux préconisations du rapport, le Gouvernement a annoncé le 12 avril 2017 engager pour une vingtaine de villes dans les régions Centre-Val de Loire, Grand Est et Occitanie, une expérimentation visant les objectifs suivants : identifier précisément les obstacles rencontrés par les villes, qui justifieraient des modifications législatives ou réglementaires ; encourager les villes à élaborer des projets transversaux de revitalisation et les accompagner par une mobilisation accrue de moyens d'ingénierie ; améliorer les synergies entre les différents dispositifs d'intervention, dont l'efficacité pâtit parfois d'une absence de pilotage global ; créer une dynamique collective grâce à la mise en réseau des villes retenues. Certaines d'entre elles pourront bénéficier d'un appui spécifique en ingénierie pour élaborer leur projet de revitalisation : lancement d'un appel à candidature pour des ateliers des territoires ; nouvelles missions AIDER (appui interministériel au développement et à l'ingénierie en milieu rural). Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sera chargé d'assurer la coordination interministérielle du dispositif et d'animer le comité de pilotage national, qui sera ouvert aux associations d'élus concernées. Le résultat de cette expérimentation devra permettre d'envisager dès le 1er janvier 2018 une extension du dispositif aux autres régions et d'engager les adaptations législatives nécessaires ».

SOCIÉTÉ



Les familles évoluent, la vie des enfants aussi

Dans le cadre de sa collection *Insee Première*, l'Institut de la statistique publique vient de faire paraître une analyse inédite (basée sur des chiffres de 2011), qui dresse un tableau des configurations familiales d'aujourd'hui.

Trois grands types de familles se dégagent : les traditionnelles, les mono-parentales et les recomposées. 9,8 millions d'enfants vivent au sein d'une famille traditionnelle, 2,5 sont en famille monoparentale et 1,5 million sont en famille recomposée. Sur les 13,7 millions d'enfants vivant en France

métropolitaine, 900 000 vivent principalement avec un seul parent et voient l'autre parent seulement une partie du temps. Entre 1,8 et 2,1 millions d'enfants mineurs vivent en famille recomposée au moins une partie du temps.

2,5 millions d'enfants ne voient plus un de ses deux parents

Pour la première fois, les chercheurs ont pu cerner comment vivent les enfants. Il apparaît que 3,4 millions de mineurs vivent avec un seul parent. Les trois quarts, soit deux millions et demi, ne résident même pas une partie du temps chez leur autre parent, autrement dit, ils ne partagent jamais son quotidien. Ce sont 580.000 pères qui ont au moins un enfant mineur qui ne vit jamais chez eux. Du point de vue des adultes, 330 000 parents, essentiellement des pères, vivent une partie du temps en famille monoparentale quand leurs enfants les rejoignent alors qu'ils vivent principalement sans conjoint ni enfant. Cela concerne 490 000 enfants mineurs.

NUMÉRIQUE

28% ONT RÉALISÉ UNE DÉMARCHE ADMINISTRATIVE SUR INTERNET au cours des 12 derniers mois.

90% ONT ÉTÉ SATISFAITS

Dématérialisation, opendata et archives

Le secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP) a récemment publié son « *tableau de bord des services numériques* » et souligné d'une part la progression de la dématérialisation des démarches administratives et d'autre part un blocage d'une partie de la population. Dans le même temps, deux décrets sont parus : l'un relatif à l'ouverture des données liées aux subventions et l'autre relatif à la mutualisation des archives publiques numériques entre collectivités.

Etat des lieux des services numériques

Le *tableau de bord*, édition 2017, du SGMAP révèle que sur 30 démarches, 29 voient la part d'utilisateurs passant par le numérique augmenter et 24 dépassent le taux de dématérialisation anticipé. Des démarches sont faites presque uniquement en ligne tandis que d'autres peinent à progresser auprès des usagers. Cependant, une partie de la population reste en blocage par rapport à cette dématérialisation. Ainsi, en ce qui concerne la téléprocédure de demande d'aide au logement, les usagers choisissant la demande papier sont 22% à ne pas avoir accès à internet ou des problèmes techniques, 33% à manquer de confiance en la procédure numérique et 7% à redouter de ne pouvoir joindre les pièces justificatives en ligne. En termes de taux de dématérialisation, les demandes de logement social sont les rares procédures à avoir du retard.

Ces résultats révèlent l'importance des collectivités locales tant pour les infrastructures que pour le travail de médiation numérique, via les espaces publics numériques.

Ouverture des données de subventions

Prévue par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, l'ouverture des données relatives aux subventions faisant l'objet d'une convention a vu ses modalités précisées par un décret publié au Journal officiel du 7

mai 2017. Dès le 1er août 2017, les collectivités locales ou leurs groupements auront deux options à savoir soit publier les données relatives à la subvention sur leur site internet, sous trois mois à compter de la signature de la convention, soit transmettre ces données à l'autorité en charge du portail unique interministériel. Dans le second cas, la collectivité sera tout de même tenue de publier sur son site le lien vers ces données publiées. Les collectivités et groupements de moins de 3500 habitants n'auront pas l'obligation de ces deux options.

Les « données essentielles » de ces conventions portent notamment sur l'autorité ou établissement attribuant la subvention, l'organisme attributaire, l'objet de la subvention, son montant, sa nature et le calendrier de son versement. Un arrêté du Premier ministre viendra fixer les conditions de mise à disposition des données.

Mutualisation des archives publiques numériques

Un décret en application des articles 60 à 62 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine vient préciser les modalités de cette mutualisation. Il introduit une définition des services publics d'archives dans le Code du patrimoine : « un service public d'archives a pour missions de collecter, de conserver, d'évaluer, d'organiser, de décrire, de communiquer, de mettre en valeur et de diffuser des archives publiques ». La mutualisation de « tout ou partie des tâches techniques ou fonctionnelles mises en œuvre dans un système d'archivage électronique » est possible entre services publics d'archives numériques sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat. Elle se concrétise par « la mise en commun d'infrastructures, de personnel ou de moyens matériels, logistiques ou financiers ». Une convention doit alors être établie, et validée sous quatre mois par le directeur du service départemental d'archives.

NUMÉRIQUE



Observatoire Tactis de la smart city en villes moyennes

Dans le cadre de ses missions sur le numérique, l'association *Villes de France* s'est associée au cabinet de conseil Tactis sur son Observatoire de la Smart city 2017. Les résultats permettront de prendre la mesure de l'appropriation et du déploiement de la smart city dans les villes de taille moyenne. Le questionnaire fait le point sur le projet smart city de la ville, sur la gestion et la gouvernance des données, sur le pilotage et la mise en œuvre des projets, ainsi que sur les projets

« smart territoires » et sur les facteurs de succès de ces politiques, avec un focus en fin de questionnaire sur les actions énergétiques liées aux smart grids notamment.

Aussi, *Villes de France* invite votre collectivité à répondre à l'enquête en ligne avant le 7 juin.

AGENDA

- **28 au 30 juin 2017** - Tallinn - Séminaire en Estonie sur la e-administration
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion du Conseil d'administration
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion de la Commission Finances
- **14 et 15 septembre 2017** - Saint-Brieuc - Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche en partenariat avec l'AVUE et Saint-Brieuc Armor Agglomération
Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - Paris - Assemblée générale
- **8 novembre 2017** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : *La Silver Economy : une chance pour les villes de France*

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérours
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi